



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le 10 août 2026, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Mesdames :

Véronique Lemire, conseillère #2

Guylaine Racine, conseillère #3

Dianne Renaud, conseillère #5

Messieurs :

Yves Bourassa, conseiller #1

Donat Legrand, conseiller #4

Luc Bernèche, conseiller #6

Josée Germain, Directrice générale, greffière-trésorière par inrérim est également présente.

1.1 Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00

2.1 Mot de bienvenue

Mot de bienvenue de la mairesse - Lyne Ash :

Remerciements et contexte estival

- La mairesse rappelle qu'en période estivale, la plupart des organismes prennent relâche.
- Elle tient à souligner l'engagement exceptionnel de deux organismes municipaux qui ont poursuivi leurs activités : le camp de jour et le café rencontre.

Reconnaissance du travail accompli

- Elle met en avant l'excellence du travail réalisé et la constance des efforts déployés par ces équipes.
- Elle remercie chaleureusement les membres et bénévoles impliqués.

Mobilisation communautaire et appel à l'action

- La mairesse insiste sur l'importance de la mobilisation communautaire pour assurer la continuité des services.
- Elle souligne la nécessité de recruter de nouveaux bénévoles.
- Elle invite les élus à s'impliquer activement dans la promotion du bénévolat au sein de la municipalité.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du **10 août 2026** soit adopté avec les modifications apportées.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. MOT DE BIENVENUE

2.1 Mot de bienvenue de la mairesse

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

6. TRÉSORERIE

6.1 Compte à payer pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026

6.2 Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 – Revenus/dépenses et budget

6.3 Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 – Année courante et année précédente

6.4 Dépôt du rapport financier 2025 – faits saillants et commentaires de la Mairesse

6.5 Bonification temporaire pour fonction de direction générale par intérim

6.6 Projet résolution – Programme de la TECQ 2024-à 2028

7. DÉPÔT DE RAPPORTS

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de la DG par intérim

7.3.1 Suivi - Centre Communautaire

7.3.2 Suivi – Château Darveau

7.3.3 Suivi – Mini-Golf

7.4 Rapport des Élus

7.5 Compte rendu Martin Lecompte - consultant

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Suivi - Vente du lot épars

8.2 Discussion – Suivi de la rencontre avec Artcad et Exp

8.2.1 Discussion -étanchéité des bordures de vitres au centre communautaire

8.2.2 Résolution – Versement de la retenue au constructeur KG2 (ajout)

8.3 Vacances des employés municipaux

8.3.1 Vacances Shawn Robillard, Inspecteur municipal

8.3.2 Vacances Josée Germain, directrice générale par intérim

8.4 Colloque de Zone – 17-18 septembre – inscription

8.5 Formation en comptabilité – Daniel Tétreault

8.6 Panneau publicitaire

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

9.1 Risit – Orientation et position

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Orientation – Propreté et maintien de bâtiments résidentiels

10.2 Suivi- Dégradation du paysage – dossier en litige (ajout)

10.2.1 Nouvelle plainte (ajout)

10.2.2 Résolution Mandat aux procureurs (Deveau Dufour Mottet Avocats)

10.3 Suivi- Entretien pelouse (ajout)

11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE

11.1 Octroi du contrat de services professionnels

12. VOIRIE

12.1 Semaine des encombrants – octobre 2026

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Suivi – Certificat d'enregistrement du camping municipal au ministère du Tourisme

14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

- 14.1 Demande citoyenne – État des routes rurales
- 14.2 Demande citoyenne – Eau
 - 14.2.1 Demande de soumissions pour l'entretien du filtre à sable à la station d'eau potable
- 14.3 Renouvellement d'adhésion à la Télévision communautaire du Témiscamingue
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 16. CORRESPONDANCE**
 - 16.1 Tact - Changement de tarification
- 17. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 14 septembre 2026**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

4.1 Période de questions

Aucune question du public à ce moment-ci.

8152-08-26

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **6 juillet 2026** ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Dianne Renaud, et résolu unanimement par les conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 juillet 2026** tel que présenté.

8153-08-26

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 31 juillet 2026

Résolution – des comptes à payer

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que des comptes à payer pour la période du **1er au 31 juillet 2026** :

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d’approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**27 615.26\$ +74 200.02\$**) pour un total de **101 815.28\$**

Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil (C.M., art. 961).

Signé à Nédélec, le 10 août 2026.

6.2 Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 - Revenus/dépenses et budget

Les conseillers prennent connaissance des comparatifs des états financiers présentés au 30 juin 2026.

6.3 Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 - Année courante et année précédente

Les conseillers prennent connaissance du rapport financier comparatif présentés au 30 juin 2026.

6.4 Dépôt du rapport financier 2025 - faits saillants et commentaires de la Mairesse

Les conseillers prennent connaissance du rapport financier 2025 - faits saillants et commentaire de la Mairesse.

8154-08-26

6.5 Bonification temporaire pour fonctions de direction générale par intérim

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la directrice générale à compter de la semaine du 18 mai 2026;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Josée Germain à titre de directrice générale par intérim par résolution numéro 8128-06-26, adoptée le 8 juin 2026, par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT la charge de travail supplémentaire assumée par madame Germain durant cette période;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil municipal d'accorder une compensation financière temporaire pour la durée de l'intérim;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Racine **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

1. D'accorder à madame Josée Germain une bonification temporaire de 50\$ par semaine.
2. Que cette compensation soit rétroactive et prenne effet à compter de la semaine du 18 mai 2026;

8155-08-26

6.6 - Projet résolution - Programmation de la TECQ 2024 à 2028

Attendu que : La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Que : La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Luc Bernèche et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous

les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

7.1 Rapport de la mairesse

La mairesse informe qu'aucun rapport d'activité n'est présenté pour le dernier mois, les comités étant en relâche durant la période estivale.

7.2 Rapport des travaux publics

Rapport des travaux publics

Creusage des fossés

L'inspecteur informe que le creusage des fossés a été réalisé cette année, principalement sur le chemin des Cèdres et une petite section du chemin du Petit Nédélec Nord.

Arbres près de la terrasse

Deux cèdres près de la terrasse semblent morts. Il est convenu de les remplacer sous peu.

Arbres fruitiers plantés l'an passé

Certains arbres fruitiers semblent morts. Il est convenu de vérifier s'ils sont couverts par une garantie pour leur première année de vie.

7.3 Rapport de la directrice générale par intérim

8156-08-26

7.3.1 Suivi - centre communautaire

Frais d'entretien ménager au centre communautaire

ATTENDU QUE le coût de location du centre communautaire incluait auparavant des frais de ménage distincts;

ATTENDU QUE l'équipe municipale doit systématiquement repasser après chaque location afin d'assurer le respect des standards de propreté exigés pour la prochaine utilisation;

ATTENDU QU'il est difficile d'assurer l'accès sécuritaire au matériel de nettoyage, Le local d'entretien étant réservé aux employés municipaux pour des raisons de sécurité et de gestion des produits d'entretien;

ATTENDU QUE l'inclusion des frais de ménage dans le coût de location simplifie la gestion et assure un niveau de propreté uniforme pour tous les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donat Legrand, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** par les conseiller présent:

QUE les frais de ménage soient désormais inclus dans le coût de location du centre communautaire;

QUE les frais de ménage distincts ne soient plus applicables;

QUE cette nouvelle modalité soit communiquée à tous les futurs locataires et que les contrats de location soient mis à jour en conséquence.

7.3.2 Suivi - Château Darveau

Le logement locatif Château Darveau affiche un taux d'occupation élevé durant l'été, tandis que le café-rencontre connaît une baisse d'achalandage et fait face à des enjeux de gestion, amenant le comité à envisager différentes options pour l'avenir du service.

7.3.3 Suivi - Mini-golf

Plusieurs travaux ont été réalisés au mini-golf, mais en raison de retards dans la livraison de certains équipements et de travaux restants, les conseillers présents ont unanimement choisi de reporter l'ouverture au printemps prochain afin de finaliser l'aménagement et rendre le site pleinement fonctionnel.

7.4 Rapport des élus

Il est mentionné qu'aucun rapport n'est à déposer à ce moment-ci.

7.5 Compte rendu Martin Lecompte - consultant

Martin Lecompte, consultant, n'a remis aucun rapport ce mois-ci puisque les dossiers sur lesquels il travaille sont toujours en cours d'avancement, mais il s'engage à transmettre prochainement un courriel pour apporter des précisions.

8.1 Suivi - Vente du lot épars

Le dossier de la vente du lot suit son cours normalement et les démarches se poursuivent selon les étapes prévues.

8.2 Discussion - Suivi de la rencontre avec Artcad et EXP

À la suite de la rencontre de travail avec EXP et Artcad, les conseillers ont pris acte que les travaux dans la conciergerie ont été complétés, qu'Artcad a émis un certificat de réception sans réserve confirmant la conformité des travaux, il est convenu de signer le certificat de remise sans réserve.

8.2.1 Discussion - étanchéité des bordures de vitres au centre communautaire

À la suite des discussions avec l'architecte et l'ingénieur, il a été confirmé que les travaux de fermeture des bordures de vitres ne sont pas nécessaires, car le revêtement extérieur du centre communautaire n'a pas pour fonction d'assurer l'étanchéité du mur. Toutefois, la municipalité demandera à la firme Artcad un document officiel confirmant que ces travaux ne sont pas requis.

8.2.2 - Résolution - Versement de la retenue au constructeur KG2

Après vérification, il n'est pas nécessaire d'adopter une résolution pour le versement de la retenue au constructeur KG2, car cette étape relève de l'application normale du contrat et du respect des modalités prévues à la réception des travaux. Le paiement pourra donc être effectué conformément aux procédures administratives en vigueur.

8.3 Vacances des employés municipaux

8157-08-26

8.3.1 Vacances - Shawn Robillard inspecteur municipal

Autorisation de vacances de l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT la demande de l'inspecteur municipal pour un congé du 5 octobre au 23 octobre inclusivement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines et le respect des droits aux vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

D'autoriser l'inspecteur municipal à prendre ses vacances du 5 octobre au 23 octobre inclusivement.

8158-08-26

8.3.2 Josée Germain, directrice générale par intérim - Fermeture du bureau

Résolution – Autorisation de vacances de la directrice générale par intérim et fermeture temporaire du bureau municipal

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim doit prendre trois semaines de vacances avant la fin de l'année;

CONSIDÉRANT que les dates proposées tiennent compte du calendrier des séances du conseil municipal, des vacances de l'inspecteur municipal et des périodes critiques, notamment la préparation budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de personnel administratif supplémentaire, le bureau municipal devra être fermé durant ces périodes, sauf amélioration de la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présent:

1. D'autoriser la directrice générale par intérim à prendre ses vacances du 31 août au 7 septembre inclusivement, ainsi que du 23 novembre au 4 décembre inclusivement;

2. Que le bureau municipal soit fermé pendant ces périodes, à moins qu’une amélioration de la situation administrative permette d’assurer une présence;
3. Que la présente résolution soit consignée au procès-verbal et communiquée au personnel et à la population, au besoin.

8159-08-26

8.4 Colloque de Zone - 17 & 18 septembre - inscription

Résolution – Autorisation de participation au Colloque de Zone ADMQ

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque de Zone de l’ADMQ à La Sarre les 17 et 18 septembre 2026;

CONSIDÉRANT l’importance de la formation continue et des échanges entre gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Lise Dénoy, pourrait réintégrer ses fonctions au sein de l’administration générale à cette période;

CONSIDÉRANT que la participation à l’événement doit respecter les conditions de son retour progressif, s’il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Lemire et résolu à l’unanimité par les conseillers présents:

1. D’autoriser la directrice générale, Lise Dénoy, à participer au Colloque de Zone de l’ADMQ les 17 et 18 septembre 2026, sous réserve qu’elle ait réintégré ses fonctions et que sa participation respecte les modalités de son retour progressif, le cas échéant;
2. Que les frais d’inscription, de déplacement et d’hébergement soient assumés par la municipalité, conformément aux politiques en vigueur.

8.5 Formation en comptabilité - Daniel Tétreault

Il est convenu de ne pas donner suite à l’offre de formation en comptabilité municipale (préparation de budget) proposée pour le 10 septembre prochain.

8160-08-26

8.6 Panneau publicitaire

Projet de résolution – Remplacement et ajout de panneaux d’affichage municipaux

ATTENDU QUE certains panneaux d’affichage municipaux situés aux entrées sud et nord de la municipalité ont été brisés ou arrachés lors d’une intempérie au printemps dernier;

ATTENDU QUE ces panneaux sont essentiels pour l’information des citoyens, la promotion des activités locales et l’image de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également profiter de l’occasion pour ajouter des panneaux afin de publiciser le Château Darveau, un attrait local important;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud et résolu à l’unanimité par les conseillers présents.

QUE le conseil municipal de Nédélec autorise :

1. Le remplacement des panneaux d’affichage municipaux manquants ou endommagés aux entrées sud et nord de la municipalité;
2. L’ajout de nouveaux panneaux pour la promotion du Château Darveau;
3. Que la direction générale procède à l’appel d’offres ou à la demande de soumissions, selon la politique de gestion contractuelle en vigueur;
4. Que les dépenses afférentes soient imputées au poste budgétaire approprié;
5. Que la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

9.1 RISIT - Orientations et position

Le conseil municipal a décidé de reporter l'adoption d'une résolution concernant l'évolution du service de la Risit et ses perspectives d'avenir, et de planifier une rencontre de travail afin de permettre une discussion approfondie sur le sujet.

10.1 Orientation - Propreté et maintien de bâtiments résidentiels

La mairesse a amorcé une réflexion avec le conseil municipal sur la possibilité d’adopter une réglementation visant la propreté et le maintien des bâtiments résidentiels. Un document préparatoire a été présenté afin de soutenir la discussion. Il est convenu de débiter les démarches en ce sens et d’entamer le processus d’élaboration d’un projet de règlement adapté à la réalité locale.

10.2 Suivi - Dégradation du paysage - dossier en litige

Le dossier est toujours en cours de traitement. Des démarches juridiques seront entreprises sous peu afin de faire avancer le dossier.

10.2.1 - Nouvelle plainte

Une nouvelle plainte a été reçue et sera ajoutée au dossier existant pour assurer un suivi approprié.

8161-08-26

10.2.2 - Résolution Mandat aux procureurs (Deveau Dufour Mottet Avocats)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis et demandes ont été transmis au propriétaire de l'immeuble identifié par le matricule F-0883-76-3010 (Lot 2 850 055) sis au 527, chemin des Pins à Nédélec, depuis les deux dernières années, en lien avec une situation de dégradation du paysage ;

CONSIDÉRANT le Règlement #264 sur la taxation de la dégradation du paysage adopté par la Municipalité le 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a facturé au propriétaire, depuis les deux dernières années, des frais de 1 000 \$ annuellement en lien avec cette situation, frais que celui-ci a payés ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les demandes et avis transmis et les frais facturés et payés par le propriétaire, celui-ci n'a toujours pas corrigé la

situation et l'état de la propriété susmentionnée a des impacts sur la santé publique, l'environnement et la sécurité di voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir de faire respecter sa réglementation et ce, afin d'assurer la protection de l'environnement, la salubrité, la sécurité des biens et des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité de mandater ses procureurs afin de faire corriger la situation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bernèche et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution

QUE le conseil mandate le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats afin d'accomplir tous les actes requis et appropriés et, au besoin, d'instituer les recours judiciaires appropriés contre le propriétaire afin de faire respecter la réglementation de la Municipalité, sans autre avis ni délai.

10.3 Suivi - Entretien pelouse

Le conseil municipal de Nédélec a pris connaissance d'une lettre citoyenne apportant des précisions concernant l'entretien de certains terrains.

Le conseil prend note de l'engagement du citoyen envers la biodiversité et de ses efforts pour favoriser la diversité florale sur les terrains concernés. Le conseil reconnaît la valeur de telles initiatives et l'importance de sensibiliser la communauté aux enjeux environnementaux.

Toutefois, le conseil réitère l'importance de maintenir une apparence soignée des façades et des terrains visibles depuis la voie publique, conformément à la réglementation municipale en vigueur. Cette exigence vise à préserver l'harmonie visuelle du secteur et la qualité de vie de l'ensemble des résidents.

Le conseil invite donc le citoyen ainsi que la population en général à poursuivre les efforts d'entretien régulier des espaces en façade et visibles de la voie publique, tout en maintenant des pratiques favorisant la biodiversité dans les espaces moins visibles ou en cour arrière, selon la discrétion de chacun.

8163-08-26

11.1 Octroi du contrat de services professionnels - Appel d'offre # 532851002301

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres public pour obtenir les services professionnels d'ingénieurs pour la préparation de plans e devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau des installations de production d'eau potable (appel d'offres n°532851002301) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre soumissions des entreprises suivantes :

- AtkinsRéalis Canada inc.
- Bouthillette Parizeau inc.
- Cima+ s.e.n.c.
- TechnoRem inc.

ATTENDU QUE lesdites soumissions ont fait l'objet d'une évaluation par un comité de sélection, conformément au document d'appel d'offres et à la loi et qu'à l'issue de cet exercice, le comité de sélection a recommandé d'accorder le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le

meilleur pointage final, soit la firme Bouthillette Parizeau inc., qui a obtenu un pointage de 1,62 pour une offre de services au montant de 498 990 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE le projet sera financé par le programme d'aide financière TECQ 2024-2028 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donat Legrand et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'ADJUGER le contrat de services professionnels relativement à l'appel d'offres n°532851002301 pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux visant la mise à niveau des installations de production d'eau potable à Nédélec à la firme Bouthillette Parizeau inc., au montant de 498 990 \$ avant taxes, selon les termes et les conditions des documents d'appel d'offres, incluant tout addenda, et de la soumission déposée par ledit soumissionnaire.

12.1 Semaine des encombrants - octobre 2026

Il est entendu que la 2re ronde de ramassage des encombrants pour l'année 2026 se déroule du 26 au 30 octobre 2026. Un horaire sera distribué aux citoyens concernant cette collecte, offerte gratuitement chaque année en fin d'année.

8164-08-26

13.1 Suivi- Certificat d'enregistrement du camping municipal au ministère du Tourisme

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec exploite un camping municipal offrant des terrains avec ou sans services, conformément à sa mission de développement local et touristique;

ATTENDU QUE la Loi sur l'hébergement touristique exige que tout établissement offrant de l'hébergement contre rémunération, incluant les terrains de camping, soit enregistré auprès du ministère du Tourisme ou de son délégataire, Camping Québec;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se conformer à la réglementation en vigueur et obtenir le certificat d'enregistrement requis pour poursuivre l'exploitation de son camping municipal;

ATTENDU QUE Camping Québec exige qu'une résolution du conseil municipal mandate officiellement la personne responsable de la demande d'enregistrement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par les membres du conseil présent:

1. **QUE** la municipalité de Nédélec mandate officiellement Madame Josée Germain, directrice générale par intérim, à titre de représentante autorisée pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande d'enregistrement du camping municipal auprès de Camping Québec, incluant la transmission des documents requis et la gestion du dossier;
2. **QUE** la municipalité autorise le paiement des frais d'enregistrement exigés par Camping Québec, soit la somme de 156 \$;
3. **QUE** la municipalité s'engage à fournir tous les documents exigés, incluant l'avis de conformité, la preuve d'assurance responsabilité civile, le titre de propriété, les photographies requises et tout autre document pertinent;
4. **QUE** la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

Adopté à l'unanimité.

14.1 Demande Citoyenne - État des routes rurales

Considérant que des citoyens ont exprimé leur insatisfaction concernant l'entretien des chemins ruraux, notamment en ce qui a trait à la qualité du déneigement, au nivelage des chemins et à l'épandage de l'abat-poussière, jugé insuffisant et trop tardif.

Les conseillers reconnaissent certains enjeux et recommandent que les travaux publics procèdent dès que possible à l'octroi d'un contrat de nivelage à une entreprise spécialisée, que le prochain épandage d'abat-poussière soit planifié rapidement, et que pour les années futures, l'épandage soit effectué plus tôt (mai ou juin) après un premier nivelage confié à une entreprise spécialisée, suivi d'un entretien régulier par l'équipe municipale.

Il est également recommandé que ces interventions soient budgétées annuellement.

14.2 Demande citoyenne - eau

Au cours des dernières semaines, plusieurs citoyens ont signalé à l'administration municipale une augmentation perceptible du taux de fer dans l'eau potable desservie par la municipalité. Cette situation cause notamment des taches de rouille dans les sanitaires ainsi que sur le linge, en plus d'affecter le goût, la couleur et la présence de dépôts dans l'eau du réseau.

Le conseil municipal prend acte de ces signalements et s'engage à effectuer les vérifications nécessaires afin d'assurer la qualité de l'eau potable, conformément aux normes en vigueur. Un suivi sera effectué auprès des services techniques et, au besoin, des mesures correctives seront envisagées.

8165-08-26

14.2.1 Demande de soumissions pour l'entretien du filtre à sable à la station d'eau potable

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont signalé une augmentation du taux de fer dans l'eau municipale, causant des taches de rouille dans les sanitaires;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît l'importance d'assurer une qualité d'eau adéquate pour l'ensemble des résidents;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir et d'optimiser l'efficacité du filtre à sable à la station de pompage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

1. D'autoriser la directrice générale par intérim à procéder à une demande de soumissions pour le remplacement du média filtrant (sable) et de la tête du filtre à sable existant ;
2. Que les travaux soient réalisés, si possible, à l'automne 2026 ;
3. Que la présente résolution soit consignée au procès-verbal et que le suivi soit assuré auprès du conseil.

8166-08-26

14.3 Renouvellement d'adhésion à la Télévision communautaire du Témiscamingue

Résolution – Renouvellement d'adhésion à la Télévision communautaire du Témiscamingue

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les médias communautaires régionaux et la mission de la Télévision communautaire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l’invitation reçue pour renouveler l’adhésion de la municipalité pour l’année 2026-2027, au coût de 50\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Lemire et résolu à l’unanimité par les conseillers présents:

1. Que la municipalité de Nédélec renouvelle son adhésion à la Télévision communautaire du Témiscamingue pour l’année 2026-2027, au montant de 50\$;
2. Que le paiement soit effectué selon les modalités indiquées par l’organisme;
3. Que la présente résolution soit consignée au procès-verbal.

16.1 Transport adapté et collectif du Témiscamingue - Changement tarification (ajout)

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre du Transport adapté et collectif du Témiscamingue sur le changement de tarification qui prendra effet dès le 1er septembre prochain.

8167-08-26

19.1 Levée de la séance

La levée de la séance à 21h11 et est proposée par Yves Bourassa.

Lyne Ash, mairesse

Josée Germain, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.